**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 13 Février 2015**

**Ouverture du conseil municipal par : le Maire Patrick THIBAUT**

**Heure : 18h33**

**Secrétaire de séance désignée: Madame Alice-Sophie VALOGNE**

*Second Adjoint au Maire*

**Membres du conseil présents: 20**

THIBAUT Patrick

CARBONNIER Jean-Claude

VALOGNE Alice-Sophie

DENEUFBOURG Laure

BOURDET Evelyne

LADENT Cyrille

HAUTEMER Patrick

GIRAUD Jacques

GUEROULT Didier

GATEAU Muriel

DANSE Nelly

BOILLET Sophie

QUEFFEULOU Betty

PONTONNIER Christelle

BOCHET Jérôme

GROUSSET René

CARPENTIER Jean-Marc

BOUCHE Annie

PINEL Thierry

DARTRIL Christine

**Membres absents excusés: 3-** BLUGEOT Claire avec pouvoir à C. LADENT

SAINT-JEAN Jonathan et SERMONDADAZ Kevin

**TOTAL NOMBRE DE VOTANTS : 21**

**Signature du registre par les Membres du Conseil sur compte rendu du conseil du 7 Novembre 2014.**

Demande de Mr CARPENTIER pour corriger le résultat du vote paragraphe G , mentionné dans le compte rendu du conseil en date du 7.11.2014 – lire MR CARPENTIER ET Me DARTRIL -POUR – au lieu de ABSTENTION .

**OUVERTURE DES DEBATS CONCERNANT L’ORDRE DU JOUR :**

**Par Le Maire**

**Explications des documents mis à la connaissance du conseil, pour information concernant les délibérations à l’ordre du jour : Budget communal/ Budget eau/ Production d’eau potable à Sérifontaine et Réservoir de la Ravine/ Tableau budgétaire de la Bibliothèque municipale/ Calcul du prix de revient sur cantine scolaire et restauration des anciens, coût fonctionnement des écoles et TAP.**

**1/ DELIBERATION pour la fermeture de réservoirs**

***Monsieur le Maire fait savoir que :***

* sur 3 Réservoirs, les Elaguis ne fonctionne pas, le Bois Raban très peu, ce qui fait stagner l’eau et apporter de ce fait une légère pollution.
* La Ravine a une capacité largement suffisante pour alimenter la commune, même en cas d’incendie.
* Propose la fermeture des réservoirs des Elaguis et du Bois Raban.

***ADOPTE : 16 POUR/ 5 ABSTENTIONS***

**2/ PROPOSITION pour subventions et prêt des salles aux associations**

***Monsieur le Maire fait savoir les restrictions budgétaires de la commune et propose :***

* L’utilisation à titre gracieux de la salle des fêtes que 2 fois dans l’année

***ADOPTE : 17 POUR/ 4 ABSTENTIONS***

* La facturation de l’utilisation de la salle des fêtes à la 3ème demande au même prix que la location des habitants de la commune.

***ADOPTE : 12 POUR/ 9 CONTRE***

* de diminuer de 20% les grosses subventions. ***Le Conseil Municipal propose de voir au cas par cas.***

**3/ DELIBERATION pour demande subvention DRAC pour toiture église**

Monsieur le Maire fait état de l’urgence à faire des travaux d’entretien des couvertures de l’église (dépose, descellement et débouchage des tuyaux de fonte, pose d’ardoises, nettoyage des chéneaux, évacuation des chéneaux et gouttières) et présente un devis de 6.599.54€.

***ADOPTE A L’UNANIMITE***

**4/ DELIBERATION pour signature de la convention concernant l’occupation du terrain annexe à la déchetterie par la Communauté de Commune**

Monsieur le Maire fait savoir la demande de la Communauté de Communes du Pays de Bray de mettre à leur disposition les parcelles référencées section AB n° 4 et 5, pour partie, aux fins d’y permettre la collecte, traitement, tri et valorisation des déchets, nécessaire à l’exercice des compétences communautaires et fait lecture d’une proposition de convention de mise à disposition.

* Ladite parcelle restera propriété de la CCPB tant qu’elle sera affectée à l’exercice d’une activité d’intérêt général,
* La zone mise à disposition s’étendra sur une surface de 1.200M²,
* Cette occupation est consentie à titre gratuit,
* Les frais de travaux, fonctionnement et assurances seront supportés par la CCPB,
* Demande le retrait à l’article 5 de la convention de : « les agents communaux de Sérifontaine ne pourront avoir accès à la zone réservée à la communauté de communes que sur accord expresse de celle-ci ».

***ADOPTE A L’UNANIMITE***

**5/ CREATION d’emploi de 2 agents d’animation à 35H par semaine**

**1 -** La création de 2 emplois d’Adjoint d’animation à temps complet soit à compter du 1er Mars 2015.

Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière animation, au grade d’Adjoints d’animation de 2ème classe.

S'ils ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des agents non titulaires dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ils devront dans ce cas justifier d'un diplôme de BAFA.

Leur rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d’Adjoint d’Animation 2ème classe.

**2 -** De modifier ainsi le tableau des emplois.

**3 -** D'inscrire au budget les crédits correspondants.

***ADOPTE A L’UNANIMITE***

***Proposition pour la suppression des anciens postes à 30h restants vacants :***

***ADOPTE 15 POUR/ 6 CONTRE***

**6/ DELIBERATION sur tarifs Bibliothèque/ Ecole communale de danse/ Cantine scolaire/ Restauration des séniors/ Sorties / Repas du 1er Mai**

***Bibliothèque municipale :***

***- Tarifs Inscription : ADOPTE 16 POUR/ 4 CONTRE/ 1 ABSTENTION***

Habitants de la commune : **5€ à l’année et renouvellement 5€**

Hors commune et associations extérieures: **inchangé - à compter de septembre 2015.**

***- Direction budgétaire : ADOPTE 11 POUR/ 3 CONTRE/ 7 ABSTENTION***

L’achat, l’abonnement ou la location soit à l’année sur le montant budgétisé de 70% pour les livres, 15% CD et 15% DVD.

***Ecole communale de Danse :***

***- Tarifs Inscription : ADOPTE 14 POUR/ 5 CONTRE/ 2 ABSTENTIONS***

Habitant de la commune : **10€ à l’année**

Hors commune : **25€ à l’année - à compter de septembre 2015.**

***Cantine scolaire :***

***- Tarifs repas commune 3euros et hors commune 4 euros : à compter du 1.09.2015 .***

***ADOPTE 17 POUR/ 4 CONTRE***

***Restauration des séniors :***

***- Tarif repas 7 euros: ADOPTE 17 POUR/ 4 CONTRE – à compter du 1.09.2015.***

***- Age et conditions éligibles :*** Réservé aux personnes de 60 ans et plus avec accompagnant, au personnel communal et intervenants.

***ADOPTE A L’UNANIMITE***

***Sortie d’été des séniors :***

***-Tarif participatif de 10 euros : ADOPTE 14 POUR/ 7 CONTRE***

***1er Mai :***

***- Age  68 ans dans l’année: ADOPTE 12 POUR/ 6 CONTRE/ 3 ABSTENTIONS***

M. le Maire fait savoir qu’à la vue du nombre de personnes âgées dans la commune, il y a lieu, pour satisfaire aux normes de sécurité de la salle des fêtes d’augmenter l’âge préconisé ultérieurement pour le repas du 1er Mai.

**7/ DELIBERATION pour participation financière des parents aux TAP (Temps d’activités pédagogiques) à compter de la rentrée 2015**

**Les subventions étatiques versées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires seront reconduites l’an prochain. Une étude budgétaire ayant été effectuée, le coût annuel restant à la charge de la commune (subventions déduites) s’élève à 9500 euros. Proposition est donc faite de demander une participation aux familles équivalent à 10 euros par trimestre à compter de la rentrée 2015.**

***ADOPTE 12 POUR/ 8 CONTRE/ 1* ABSTENTION**

**8/ DELIBERATION pour paiement des nuitées (séjours) aux agents contractuels et titulaires lors des petites et grandes vacances scolaires**

M. le Maire fait savoir que pendant les petites et grandes vacances, les activités du CLAP’S peuvent amener les agents d’animation à faire des nuitées en camping et qu’il y a lieu de déterminer la façon de rémunérer celles-ci.

Conformément à l’arrêt du Conseil d’Etat qui précise que les organes délibérants pouvaient instaurer un régime de rémunération des équivalences pour les agents d’animation exerçant leurs missions dans le cadre de centres de vacances, une nuit de garde assurée de 21 heures à 7 heures sera rémunérée sur la base de 3h30

***ADOPTE A L’UNANIMITE***

**9/ DELIBERATION pour frais de fonctionnement scolaire facturés aux communes extérieures**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif des frais de scolarité voté par délibération du 14 septembre 2012, à savoir :

- 800€ par élève pour la maternelle

- 400€ par élève pour le primaire

Il indique que ces frais sont recouvrés auprès des communes d’origine des enfants bénéficiant d’une dérogation de secteur scolaire et fréquentant les écoles maternelles ou élémentaires publiques de SERIFONTAINE ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce tarif s’applique pour une année scolaire entière ou pour toute inscription en cours d’année. Il rappelle également qu’il sera procédé au recouvrement de ces frais auprès des Communes de résidence des familles.

Compte tenu de l’arrivée prochaine d’enfants d’autres communes, Monsieur le Maire propose de fixer à :

- 950€ par élève pour la maternelle

- 450€ par élève pour le primaire

A compter de septembre 2015

***ADOPTE A L’UNANIMITE***

**10/ DELIBERATIONS pour SE 60 concernant leur changement d’adresse et l’adhésion au groupement d’achat d’électricité**

***Changement d’adresse :***

Monsieur le Maire fait état d’une délibération du Syndicat d’Energie de l’Oise en date du 20 novembre 2014 concernant la modification des statuts du Syndicat.

Le conseil,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du Syndicat d’Energie de l’Oise adoptés par arrêté

préfectoral en date du 29 novembre 2013

Vu la délibération du Syndicat d’Energie de l’Oise en date du 20

novembre 2014

Vu la nécessité d’actualiser les statuts du SE 60 et plus particulièrement l’article 10 relatif au siège, compte tenu du changement de siège fixé au 9164, avenue des Censives 6000 TILLE.

***ADOPTE 20 POUR/ 1 CONTRE***

***Groupement d’achat d’électricité :***

Monsieur le Maire fait état de la suppression, au 1er janvier 2016, des tarifs règlementés de vente d’électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 kVA dits tarifs « jaunes » et « verts ».

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Le Syndicat d’Energie de l’Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d’achats d’électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 20 novembre 2014.

Ce groupement de commandes vise à maitriser au mieux l’aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d’adhérer au groupement de commandes du SE60

. ***REFUSE 2 POUR/ 17 CONTRE/ 2* *ABSTENTIONS***

**11/ DELIBERATION pour renouvellement de la taxe d’aménagement**

Monsieur le Maire indique que l’ensemble des textes récemment promulgués suggère une remise à plat des conditions d’application de la taxe d’aménagement. Il est rappelé que la taxe d’aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune, et qu’elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L.331.1 et suivants :

Il est proposé :

* que la délibération du 26 novembre 2011 instituant la taxe d’aménagement est reconduite automatiquement d’année en année sauf renonciation expresse,
* de maintenir sur l’ensemble du territoire communal, la taxe d’aménagement au taux actuel de 5%,
* que ce taux pourra être révisé tous les ans.

***ADOPTE 20 POUR/ 1 ABSTENTION***

**12/ LOCATION du local « ancienne pharmacie »**

Les débats n’ayant abouti à aucun accord majoritaire, ils seront repris ultérieurement.

**13/ CHANGEMENT D’ADRESSE du 2ème bureau de vote pour fin 2015**

Monsieur le Maire fait savoir que des problèmes sont engendrés avec la location de la salle des fêtes et polyvalente et qu’il serait plus adéquat de faire le 2° bureau de vote au gymnase rue Jules Ferry.

Il est entendu que ce changement ne pourra intervenir qu’après l’arrêté du Préfet.

***ADOPTE 15 POUR/ 5 CONTRE/ 1* ABSTENTION**

**14/ PROPOSITION CONVENTION pour Mme Leblanc/ ouverture pension canine.**

Le conseil propose de reprendre les débats une fois l’assurance que l’ensemble des règlementations et conformités seront respectés dans le cadre de la future activité de Mme Leblanc.

**AFFAIRES DIVERSES :**

- Me BOURDET propose une sortie pour les adolescents à BEAUVAIS ( parc d’activités) avec une participation de 5 Euros par personne et la possibilité d’être accompagné de 2 camarades extérieurs à la commune .

- proposition acceptée à l’unanimité par le Conseil Municipal

- M. LADENT informe le Conseil que le produit de la vente des vieux meubles de la Commune soit 560 Euros a été versé intégralement à la Caisse des Ecoles.

- Me BOILLET nous signale que la Communauté de Communes du Pays de BRAY a passé un contrat avec une entreprise pour procéder à la vidange des puisards ou fosses septiques - Forfait de 183 Euros – Fiches d’inscription disponibles à la Mairie .

- Me QUEFFEULOU nous fait part d’une exposition peintures à la salle des Fêtes de 14 à 18h00 les 14 ET 15 Mars 2015.

- Mr HAUTEMER demande au Conseil de verser les bénéfices du Marché de NOEL – 225 Euros – au profit du TELETHON . –

- accepté à l’unanimité .

- JC CARBONNIER annonce la journée citoyenneté qui aura lieu **le samedi 7 MARS à II HOO en Mairie -** avec remise des cartes électorales aux nouveaux électeurs de la Commune .

**L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 H 35.**